Mesure SIG-éco21

Visite Conseil Villa

Solution personnalisée pour les habitants de villas afin de leur permettre de comprendre leur consommation d'énergie et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour la réduire, tout en consommant une énergie plus propre.

Subvention

Bénéficiez d'une subvention pour identifier les actions d'efficience énergétique à réaliser

D'une valeur de CHF 880.-, la prestation est subventionnée à hauteur de CHF 550.- par SuisseEnergie (quand le système de chauffage a plus de 10 ans) et SIG-éco21.

Une participation financière de CHF 330 TTC reste à la charge de la demandeuse ou du demandeur, sauf dans les communes qui subventionnent la prestation. Dans ce cas, la commune informe ses habitantes et ses habitants du montant restant à leur charge.

Impact

Economies électriques et thermiques

Le matériel efficient offert et installé durant ces visites permet de réaliser des économies électriques et thermiques.

La visite peut déboucher sur des travaux d'optimisation des équipements (installation d'une PAC, etc.) et des changements de comportement rapides générant des économies.

Votre maison optimisée

Ces visites sont proposées pour les habitant.es de villas. Certaines communes participent à la subvention de Visite Conseil Villa, permettant ainsi de réduire encore le coût pour les habitant.es.

Une fois inscrit.es (par internet sur Visite conseil villa | SIG (sig-ge.ch)), un conseiller SIG-éco21 prend contact avec les habitant.es pour convenir d'un rendez-vous. Le conseiller se rend sur place et analyse, avec le ménage, les spécificités de l'habitation ainsi que les habitudes de consommation.

A la suite de cette visite, le ménage connaît :

- Les actions à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergie dans sa villa ;
- Le potentiel de production d'énergie renouvelable de sa maison, intégrant une étude du potentiel solaire et un audit « Chauffez Renouvelable » de Suissenergie pour les chaudières de plus de 10 ans ;
- Les subventions et les accompagnements dont ils peuvent bénéficier pour passer à l'action ;
- L'indice de dépense de chaleur (IDC) de sa villa, calculé par un concessionnaire agréé.

Acteur de référence en matière d'énergie et de transition énergétique, SIG garantit un service sur mesure avec un interlocuteur à même de conseiller les habitants sur l'ensemble des questions énergétiques de l'habitat (consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, d'eau chaude sanitaire, production d'énergie solaire, isolation de la maison) ainsi que sa production de déchets et ses habitudes de tri.

Conditions d'obtention

Les propriétaires et locataires de villa peuvent bénéficier de cette offre sous certaines conditions :

- L'habitant doit y habiter depuis au moins 1 an
- La maison ne doit pas dater de moins de 5 ans
- L'habitant ne doit pas avoir déjà reçu une Visite Conseil Villa
- Si sa consommation électrique dépasse 30 000 kWh et qu'il n'a pas de chauffage électrique, il est considéré comme « gros consommateur » et n'est plus éligible pour une Visite Conseil Villa.

Les prestataires de ces diagnostics sont agréés par SIG-éco21.